

# TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS

PAI / Maternelles et élémentaires • À compter de la rentrée scolaire  
2024/2025

## À NOTER

Les tarifs PAI (protocole d'accueil individualisé) concernent uniquement les enfants devant fournir un panier-repas.

	TERRITOIRE – Enfant en PAI souffrant d'allergie alimentaire						HORS TERRITOIRE
	T1 0 à 350 €	T2 350,01 à 550 €	T3 / TM 550,01 à 640 €	T4 640,01 à 970 €	T5 970,01 à 1200 €	T6 + 1200,01 €	
<b>ACCUEIL DU MATIN</b>							
Tarif mensuel	7,20 €	8,67 €	9,60 €	10,80 €	11,73 €	12,67 €	15,33 €
<b>ACCUEIL DU SOIR</b>							
Tarif mensuel	13,60 €	16,30 €	18,10 €	20,40 €	22,20 €	24 €	31 €
Tarif à l'unité	1,80 €	2,20 €	2,40 €	2,95 €	3,15 €	3,40 €	3,90 €
<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>							
Tarif unique	0,70 €						0,70 €
<b>MERCREDIS</b>							
½ journée matin ou après-midi (SANS temps méridien)	2,50 €	3,50 €	4 €	6 €	7 €	8 €	12 €
½ journée matin ou après-midi (AVEC temps méridien) *	3,20 €	4,20 €	4,70 €	6,70 €	7,70 €	8,70 €	12,70 €
Journée « SUR SITE » *	4 €	5 €	6 €	7 €	8 €	9 €	13,50 €
Journée « SORTIE » *	6,20 €	9,70 €	11,70 €	13,70 €	15,70 €	16,70 €	25 €
<b>VACANCES SCOLAIRES</b>							
Forfait semaine Prix semaine 5 jours *	20 €	25 €	35 €	40 €	45 €	50 €	75 €
Journée « SUR SITE » *	4 €	5 €	6 €	7 €	8 €	9 €	13,50 €
Journée « SORTIE » *	6,20 €	9,70 €	11,70 €	13,70 €	15,70 €	16,70 €	25 €

\* Repas fourni par la famille

## PROJETS SPÉCIFIQUES

Considérant les contraintes de coûts pour les projets spécifiques (séjours, mini-camps, etc.) :

T1 : QF < 350€ → 20% du coût du séjour / activités

T2 : 350,01€ < QF < 550€ → 25% du coût

T3/TM: 550,01€ < QF < 640€ → 30% du coût

T4 : 640,01€ < QF < 970€ → 35% du coût

T5 : 970,01€ < QF < 1200€ → 40% du coût

T6 : QF > 1200,01€ → 50% du coût

## FAMILLES RELEVANT DU RÉGIME GÉNÉRAL

Les familles pourront effectuer une demande de réservation à l'année par le formulaire d'inscription.

Cependant, le quotient familial (QF) étant réactualisé en janvier, le dossier est mis à jour en février afin d'ajuster les mensualités.

En cours d'année, les familles touchées par un événement spécifique modifiant de manière conséquente leur QF (séparation, perte d'emploi, décès), devront s'adresser au directeur de l'Accueil de loisirs qui, **après vérification sur le service CDAP de la CAF** appliquera les modifications - **copie au régisseur pour une prise en compte à partir du mois suivant.**

## FAMILLES RELEVANT DU RÉGIME MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

Sur présentation de l'imprimé original, les familles pourront faire valoir les aides aux loisirs MSA. Toutefois, il leur sera demandé de verser au groupement l'intégralité du coût des activités et d'en demander le remboursement auprès de la MSA.

## TARIF MEDIAN (TM)

Un tarif médian est appliqué aux enfants placés dans les familles d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et aux enfants déplacés d'Ukraine.

## RESTAURATION SCOLAIRE

Pour les fréquentations occasionnelles et permanentes, la réservation doit se faire **au minimum 15 jours avant le premier jour de fréquentation.**

**Tarif adulte / Réservation commensaux :** en fonction des places disponibles. La réservation doit se faire **au minimum 15 jours avant le premier jour de fréquentation.**

---

## CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL (QF)

**pour les familles qui ne disposent pas d'un numéro d'allocataire de la CAF des PO**

Le quotient familial Cnaf (QF) est calculé de la façon suivante :

Quotient familial =  $\frac{1/12^{\text{e}}$  des ressources de l'année de référence + prestations mensuelles avant CRDS}{Nombre de parts}

■ La base ressources correspond au total des « revenus nets fiscaux » tels que déclarés aux impôts déduction faite des pensions alimentaires versées uniquement (les abattements, 10%, frais réels, ou toute autre déduction fiscale ne sont pas pris en compte).

■ Prestations mensuelles avant CRDS : Prestations familiales et sociales avant CRDS dues par la Caf pour le mois concerné.

■ Nombre de parts : nombre de parts constitutives du foyer pour le mois concerné

■ Année de référence des ressources :

- Du 01-01-2024 au 31-12-2024 → ressources de l'année 2022
- Du 01-01-2025 au 31-12-2025 → ressources de l'année 2023

Téléchargez le dossier d'inscription sur : [roussillon-conflent.fr](https://roussillon-conflent.fr)